



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 30 JUIN 2025

Délibération n° 2025_030

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES OFFRES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES, ET LES PARCOURS D'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE POUR HOMMES SEULS - AUTORISATION – DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 26 juin 2025 par la Vice-Présidente du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Thierry TRIJOLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Annie MONBEIG, , Kubilay ERTEKIN, , Arnaud ARFEUILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre MAGE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Le CCAS de Mérignac est engagé depuis 2018 dans l'insertion vers et par le logement en développant des parcours de logement accompagné. Plusieurs outils sont développés (ALT, nuitées hôtelières, baux glissants).

En 2021, la Ville, frappée par un féminicide, a souhaité développer rapidement une expérimentation d'hébergement d'urgence en direction des femmes victimes de violences intra-familiales et notamment les violences conjugales. La mobilisation des bailleurs sociaux a permis de contractualiser avec Gironde Habitat pour 2 appartements de type T4 adaptés permettant l'ouverture de 6 places en cohabitation.

Le projet s'est structuré au cours du 1er trimestre 2022. La Ville a alors déployé des moyens supplémentaires au CCAS pour étoffer l'équipe sur des compétences psycho-sociales et animer le dispositif. Le 1^{er} avril 2022, la 1^{ère} bénéficiaire entrait dans les appartements.

Depuis l'ouverture, ce sont au total 18 femmes qui ont été rencontrées à ce jour par l'équipe dédiée sur le dispositif (CESF et psychologue).

En parallèle, l'année 2023 devra permettre d'étoffer encore le dispositif en intégrant un nouveau logement, cette fois à destination d'hommes victimes de violences intrafamiliales ainsi que de travailleurs pauvres. Ceci afin de leur permettre d'accéder à un logement temporaire et favoriser ainsi leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Le Fonds Social Européen + est le principal levier financier de l'Union Européenne en matière de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Pour la France, les grandes lignes d'intervention de ce fonds sont précisées dans le Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences 2021/2027.

Le financement octroyé dans le cadre du FSE+ a permis de développer ce programme ambitieux avec un montant de 50 000€/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- solliciter le Département de la Gironde afin d'obtenir des aides relevant du dispositif FSE+ pour 2025
- signer les conventions et tout document afférent à la mise en œuvre du projet avec le Département de la Gironde

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **10** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2025

Pierre MAGE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOLET
Président du Centre Communal d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.